



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juillet 2019**

(Convocation du 08.07.2019)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire  
Secrétaire de séance Mme Karen LE TALLEC**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonctions : 15

Conseillers présents : 11

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - DECK - ZIMMERMANN  
MM. STOLTZ - WEINHARD - BOURGOIN - DUPONT - BLATT -  
KUNTZ - IMBERY - THOMANN

Membres absents : Mme BERTEVAS (excusée), Mme KNAUB (procuration à Mme RUCK)  
M. BENDER (excusé), M. THOMANN (excusé)

**2019/18 - OBJET** : Demande du fonds d'aide exceptionnelle en faveur des communes touchées par les catastrophes naturelles auprès du Conseil régional du Grand Est.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le 11 juin 2018 des inondations et des coulées de boue ont frappé la commune de Munchhausen, causant des dégâts et un affaissement au talus de l'allée Saint Pantaléon (à l'arrière de la mairie). L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté ministériel du 09 juillet 2018.

La commune de Munchhausen doit engager des travaux de réparation du talus suite aux dégâts.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis demandés auprès de plusieurs entreprises et propose de retenir le devis de l'entreprise Rohmer Construction sise 12 route de Buhl à 67470 Trimbach d'un montant de 5 285,00 € HT soit 6 342,00 € TTC.

Pour financer le projet, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le fonds d'aide exceptionnelle en faveur des communes touchées par les catastrophes naturelles auprès du Conseil régional du Grand Est.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise Rohmer Construction de Trimbach d'un montant de 5 285,00 € HT soit 6 342,00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux et les dépenses dus aux travaux.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif,
- de mandater Monsieur le Maire pour solliciter le fonds d'aide exceptionnelle en faveur des communes touchées par les catastrophes naturelles auprès du Conseil Régional du Grand Est,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette délibération et à ces travaux.

Délibération prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Munchhausen, le 24 juillet 2019.

Le Maire :

